

Concours de tir à l'arc au Domaine des Arcades



Le club des ARCHERS DE LA TENAREZE ET DU GABARDAN organise trois concours de tir à l'arc, qualificatifs pour les championnats de France, sur le site du Domaine des Arcades (lieu dit Papeterie), à Réaup-Lisse : le 20 mars, concours tir campagne, les 10 avril et 15 mai, concours tir nature.

Ces épreuves consistent pour le **tir nature** à faire une fois le matin et une fois l'après midi un parcours avec 21 cibles, blasons animaliers, représen-

tant des gibiers de tailles différentes : 4 grands, 7 moyens, 6 petits et 4 petits animaux. Les distances de tir varient entre 5 et 40 mètres. Les archers disposent de 30 à 45 secondes pour décocher deux flèches par cible à partir de deux distances différentes. Le score se fait en comptabilisant la zone d'atteinte des flèches (« tué ou blessé ») avec un score possible de 735 points maximum par parcours. Pour le **tir campagne**, il se pratique sur 2 x 12 cibles inconnues. Les cibles sont des blasons,

ronds noirs au centre jaune. Les distances de tir varient de 5 à 45 mètres. Les archers tirent 3 flèches par cible, d'un seul point et disposent de 2 à 4 minutes. Le score maximum possible est de 360 points pour les 24 cibles.

Le domaine des Arcades a ouvert son parcours de tir à l'arc depuis mai 2010, déjà près de 500 personnes (licenciés et débutants) ont pu apprécier les plaisirs du tir à l'arc en parcours nature, le club house avec son pas de tir couvert ainsi que le repas de l'archer (poulet boucané...). Le parcours, sur 6 hectares de prairie et de bois, dispose de 21 cibles blasons et animaux en mousse 3D, avec un mirador, une tour de guet et un sanglier courant à trois vitesses...La durée du parcours est d'environ 3 heures (mise en main du matériel incluse).

Plus de renseignements sur www.domainedesarcades.com